

ARRÊTÉ N°2023 - 01
RELATIF À LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11,
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu le règlement des études pour l'année universitaire 2022-2023 ;
Vu le règlement de la mobilité internationale pour l'année universitaire 2022-2023
Vu la délibération 2019/11-04 portant sur la création d'une commission d'attribution des subventions pour les relations internationales
Vu la délibération 2021/11-05 portant sur la désignation d'un nouveau membre de la commission mobilité internationale

LA DIRECTRICE ARRÊTE

Article 1^{er} : La Commission d'attribution des subventions pour les relations internationales, est composé comme suit :

Membres de la commission :

Frédéric MONVOISIN, directeur des relations internationales ;
Emmanuelle VOISIN, responsable des relations internationales ;
Robyne AOK, responsable financière.

Article 2 : La Secrétaire générale Formation est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Germain-en-Laye, le 25 janvier 2023

Céline BRACONNIER

Directrice

